

12 octobre 2016

Nathalie Perrier

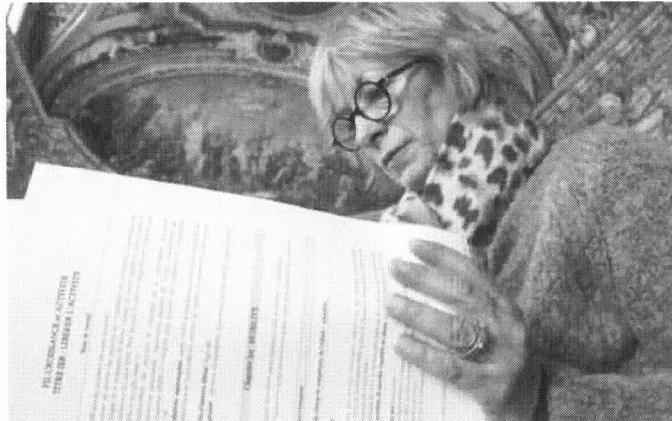
<http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/la-senatrice-ps-d-aubervilliers-propose-une-loi-contre-les-marchands-de-sommeil-12-10-2016-6198522.php>

La sénatrice PS d'Aubervilliers propose une loi contre les marchands de sommeil

>Île-de-France & Oise> Seine-Saint-Denis> Aubervilliers|Nathalie Perrier|12 octobre 2016, 16h26|0

Elle a fait depuis des années de la lutte contre les marchands de sommeil un de ses combats. Début juillet, la sénatrice PS d'Aubervilliers Evelyne Yonnet-Salvator, membre de la commission des affaires sociales, a déposé avec Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et vice-président de la commission des Lois, une proposition de loi « pour taper au porte-monnaie cette forme de grande délinquance ».

« Je n'ai cessé, aux côtés de Jacques (*Salvator, l'ancien maire d'Aubervilliers décédé en mars 2016, NDLR*), de me battre contre les marchands de sommeil, explique l'élue, qui a elle-même grandi dans un logement indigne. A Aubervilliers, plusieurs d'entre eux ont fini par être condamnés par la justice. Mais cela ne les a pas empêchés de continuer à exploiter la misère via une société écran. C'est la raison pour laquelle je défends cette loi qui durcira la législation à leur encontre. » Les deux parlementaires espèrent que le projet de proposition de loi sera examiné au Sénat d'ici à l'été 2017.



Evelyne Yonnet au Sénat. (LP/N.R.)

Concrètement, les deux élus suggèrent qu'une partie ou l'ensemble du patrimoine d'une personne (physique ou morale) condamnée puisse être confisqué, dans le but notamment de financer un fond de réhabilitation. Ils proposent également que les personnes qui ont alerté les pouvoirs publics soient davantage protégées contre les risques de représailles. Evelyne Yonnet et Jean-Pierre le Sueur plaident aussi pour la création d'un poste de sous-préfet délégué à cette question dans les territoires les plus concernés.

ACTUALITÉ DES MARQUES

Pour gagner du temps, les élus ont déjà fait adopter sous la forme d'amendement la possibilité pour les victimes de se faire représenter par des associations reconnues comme parties civiles. Pour la sénatrice, il y a urgence : « La France reçoit déjà de nombreux réfugiés, que s'empressent d'exploiter les marchands de sommeil. Nous allons aussi sans doute devoir accueillir de plus en plus de réfugiés climatiques, qui seront de nouvelles victimes de ces propriétaires peu scrupuleux. On a l'impression que cela ne s'arrêtera jamais ».

leparisien.fr